

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-11 ET 243-01**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 150-11            modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

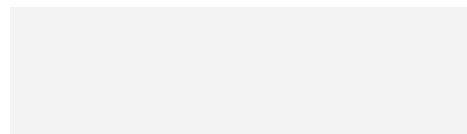
Adoption par le conseil : 16 avril 2013  
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 avril 2013

Règlement 243-01            modifiant le Règlement 243 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles de promoteurs concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur du boulevard Mgr-Langlois

Adoption par le conseil : 19 mars 2013  
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 avril 2013

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 mai 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier